

Fiche pratique N°9 : CREATION D'UNE C.O.R.G.

Un Comité d'Organisation Régional des Grades est mis en place au niveau de chaque région (ligue) afin d'assurer la mise en place et le suivi des activités régionales en ce qui concerne les grades Dan Kendo et DR.

Ce C.O.R.G. Kendo et DR est composé :

- du responsable de la Commission Régionale de Kendo et DR nommé par la ligue FFJDA
- du Délégué Technique Régional Kendo ou DR
- d'un secrétaire de C.O.R.G. proposé par le responsable de la Commission Régionale de Kendo et DR et chargé du suivi administratif.

La C.O.R.G. Kendo et DR a pour mission d'organiser les examens de grades régionaux du 1^{er} au 3^{ème} Dan dans les disciplines gérées par le CNKDR.

Pour ce faire, elle doit prévenir la sous-commission des grades Dan Kendo et DR de son intention d'organiser un examen régional, en précisant le lieu et la date ainsi que la composition du jury dont les membres doivent appartenir à la liste nationale remise à jour annuellement.

Après un examen, le secrétaire de la C.O.R.G. doit transmettre à la sous-commission des grades Dan Kendo et DR, un compte rendu de l'examen accompagné des résultats, pour homologation.

Ces documents devront être signés par le responsable de la C.O.R.G. ou à défaut par le DTR de la discipline concernée.